



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LEMPAUT DU 12 juillet 2024

Le DOUZE DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE A VINGT HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de LEMPAUT sous la présidence, de Monsieur Jean-Eric MYRTHE, Maire de la commune.

### Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	11
- présents	9
- votants	10

Date de convocation du Conseil Municipal : 08-07-2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 08-07-2024

**Assistaient à la réunion :** Jean-Eric MYRTHE, Denis BONNET, Armonie AMIEL, Claire CHABANNES, Laurent CALS, Jacqueline CARILLO-VELGHE, Hélène OBERLINGER, Sophie SALLIER, Edith de FALGUEROLLES.

**Absente excusée :** Marie-Christine RIVIERES,

**Procurations :** Nathalie DESAUTEE a donné procuration à Jean-Eric MYRTHE,

**Secrétaire de Séance** Sophie SALLIER est désignée par le conseil municipal

La secrétaire de séance Sophie SALLIER signature :

Pas d'observation pour les comptes-rendus des séances du conseil municipal précédents.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.



**Objet : Décision Modification Budget Micro Centre de Vie**

Monsieur le Maire explique que :

Suite au passage de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une anomalie de saisie a été constatée au compte 681 Dotation aux amortissements, cela concerne les opérations d'ordre, il convient de modifier l'affectation du chapitre.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget Micro Centre Vie comme suit :

	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	Compte 681 Dotations aux amortissements chapitre 68 = - 16130 euros	Compte 681 Dotations aux amortissements chapitre 042 = + 16130 euros

- **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le budget Micro Centre de Vie 2024 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*Le Maire*  
**Jean-Eric MYRTHE**

*Secrétaire de séance* **Sophie SALLIER**



Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



**Objet : Décision Modificative Budget CCAS**

Suite au passage de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le compte 022 Dépenses imprévues n'existe plus.

Le budget CCAS 2024 prévoyait un montant de 100 euros en dépenses imprévues, il convient donc de transférer ce crédit dans un autre compte.

	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
<b>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	Compte 022 Dépenses imprévues = - 100 euros	Compte 60623 Alimentation = + 100 euros

- **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à modifier le budget CCAS 2024 comme énoncé ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*Le Maire*  
**Jean-Eric MYRTHE**



*Secrétaire de séance* **Sophie SALLIER**

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres



**Objet : Contrat de prestations de service DM MULTISERVICES**

Monsieur le Maire propose de signer un contrat de prestations de service avec l'entreprise DB MULTISERVICES Damien BONHOURE pour intervenir régulièrement pour l'entretien de la commune.

- **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services avec l'entreprise DB MULTISERVICES.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*Le Maire*  
*Jean-Eric MYRTHE*



*Secrétaire de séance Sophie SALLIER*



Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Dont procurations : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

## Délibération n°2024-045

### Objet : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Monsieur le Maire explique qu'un agent technique à l'école a demandé de reprendre ses horaires effectués avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ce qui implique une augmentation de son temps de travail représentant moins de 10% de son temps initial.

Considérant la demande de l'agent par courrier en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de l'agent technique à l'école.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 :

- De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'un agent technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, créé initialement pour une durée de 28,60 heures par semaine à 31,66 Heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La modification du temps de travail n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97.

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

#### DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*Le Maire*  
**Jean-Eric MYRTHE**



*Secrétaire de séance* **Sophie SALLIER**



Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Dont procurations : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

CR 12-07-2024

**Délibération n°2024-46**  
**Objet : Modification Règlement cantine scolaire**

Madame Edith de Falguerolles rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur du fonctionnement des services de cantine scolaire doit faire l'objet d'une délibération et fixe le prix du service pour les usagers.

Une mise à jour du règlement est annexée à la délibération.

**Après Délibération, le Conseil Municipal, décide de :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification du règlement de cantine

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

*Le Maire*  
**Jean-Eric MYRTHE**



*La secrétaire de séance* **Sophie SALLIER**



Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Dont procuration : 1

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Castres

## POINTS DIVERS

- **Devis entreprise SALVAN** : concerne des travaux sur le colombarium du cimetière pour un agrandissement, montant : 1380 euros. Accord pour le devis
- **Contrat groupe d'assurance risques statutaires 2025-2028 CDG81** : Accord et choix du même niveau d'option que le précédent contrat.
- **Convention participation prévoyance CDG81** : report au conseil municipal de septembre.
- **Camion épicerie ambulante** : Dès septembre, une épicerie ambulante viendra sur Lempaut les vendredis de 17h à 19h pendant un mois. Si ce service convient, il s'installera dans la durée. Le conseil municipal propose pour l'emplacement : le parking de l'ancienne boulangerie. De plus des activités seront proposées les jours où l'épicerie ambulante sera là.

**Signatures des Elus présents :**

Jean-Eric MYRTHE	
Laurent CALS	
Denis BONNET	
Claire CHABANNES	
de FLAGUEROLLES Edith	
Sophie SALLIER	
Nathalie DESAUTEE	A donné procuration à Jean-Eric MYRTHE
Armonie AMIEL	
Hélène OBERLINGER	
Marie-Christine RIVIERES	Absence excusée
Jacqueline CARILLO-VELGHE	